

> LES RÈGLES DE VIE DE L'ESPACE JEUNESSE :

- Chacun se doit de respecter l'autre, jeunes, animateurs et adultes présents, ainsi que le matériel, les locaux et l'environnement extérieur (ex : politesse, bannir les gros mots, participation à la mise en place et au rangement des activités, etc....)
- Chacun est responsable de son propre matériel et doit respecter le matériel d'autrui.
- Respect des horaires des activités et engagement de participation à celles-ci.
- Il est interdit de fumer, de consommer ou d'introduire, de l'alcool ou des produits illicites au sein et à proximité de l'Espace Jeunesse
- Toute dégradation constatée, et volontaire, entraînera facturation à la famille ou au jeune afin de rembourser les frais engagés pour la remise en l'état des biens endommagés
- En cas de non respect des présentes règles, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion pourront être prises

> MATÉRIEL À FOURNIR :

- Les familles doivent s'informer auprès de l'équipe d'animation ou se référer au programme pour connaître la tenue adaptée aux activités.
- Le droit d'inscription annuel est de 2€.
- Le dossier d'inscription est à renouveler chaque année au mois de janvier.
- Le dossier est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- Une activité peut être annulée 2 jours (jours ouvrés) avant le début de cette dernière.
- Toute annulation d'une réservation pour une activité devra être justifiée. (Et ne sera remboursée que sur présentation d'un justificatif sous 8 jours maximum).
- L'inscription à l'activité est validée au moment de son paiement.



Valable de janvier à décembre 2018

Je soussigné(e) M. ou Mme responsable légal de
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature du responsable légal :

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.

Signature du jeune :

ESPACE JEUNES

DOSSIER D'INSCRIPTION

2018

ESPACE JEUNES GUIPRY-MESSAC

Charlie Philippe, animateur jeunesse
Rue Cawiezel
35480 GUIPRY-MESSAC
06 43 76 25 43
charlie.philippe@vallonsdehautebretagne.fr
 Espace Jeunes Guipry-Messac

HORAIRES D'OUVERTURE

(sauf soirées et sorties)

VACANCES SCOLAIRES :
du lundi au vendredi : 13h30 > 18h30
HORS VACANCES :
mercredi & samedi 13H30 > 18H30

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

> IDENTIFICATION DU JEUNE :

Nom : Prénom :

Fille Garçon Date de naissance / /

Portable du jeune :

Etablissement scolaire :

Pratique d'une activité sur le temps libre : oui non

Si oui laquelle : sportive culturelle autre

> RESPONSABLES LÉGAUX :

PÈRE : MÈRE : TUTEUR :

TÉL. :

Tél. des responsables légaux (préciser le lien avec l'enfant)

Adresse :

Courriel : @.....

> AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Prestation : CAF MSA AUTRE (précisez)

N° de sécurité sociale : N° d'allocataire :

Ces informations sont indispensables et obligatoires, elles vous permettent de bénéficier du tarif CAF

> RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

»»»» Joindre une photocopie du carnet de vaccination.

Votre enfant présente-t-il des troubles de santé? (ex: allergies, alimentaires ou médicamenteuses, asthme, eczéma, épilepsie...) OUI NON

Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

L'enfant fait-il l'objet d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) OUI NON

- Si oui veuillez joindre une photocopie,
- Si non, en cas de trouble identifié, prendre contact avec le/la responsable
- Si votre enfant suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (dans l'emballage d'origine + notice et marqués au nom de l'enfant).

Autres recommandations des parents :

.....

Médecin traitant : Tél.

AUTORISATIONS

Je soussigné

Responsable légal de

Certifie exact les renseignements portés sur cette fiche

> J'AUTORISE MON ENFANT :

• A être pris en photo (et/ou vidéo) dans la cadre des activités. Celles-ci pourront être utilisées, diffusées et reproduites par Leo Lagrange Ouest (magazine, internet...) et ses partenaires (mairie, intercommunalité...) Oui Non

• A participer à toutes les activités organisées par l'animation jeunesse

• A quitter seul l'espace jeunes, dès la fin de l'activité

En journée : oui non En soirée (après 19 h) : oui non

• Je certifie avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement ainsi que du règlement intérieur (au dos du dossier) de l'animation jeunesse.

• Autorise Léo Lagrange Ouest à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. (Médecin, hospitalisation, ...), et m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques

• Je m'engage à faire connaître à l'organisateur toutes modifications éventuelles.

La responsabilité de Léo Lagrange Ouest et des responsables d'activités, n'est engagée que durant les heures effectives de fonctionnement et de présence du jeune.

L'association Léo Lagrange est assurée à la MAIF. Nous vous conseillons toutefois de souscrire une assurance extrascolaire.

Fait à : le

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX

Léo Lagrange Ouest est une association d'éducation populaire à laquelle la communauté de commune de Vallons de Haute Bretagne a confié la gestion de l'animation jeunesse itinérante et des espaces jeunes dans les bassins de vie de Val d'Anast et Guipry-Messac

»»»» Toutes nos valeurs et nos engagements sur www.leolagrange.org